

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2012

FORMATION DES MAÎTRES - (N° 4235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 7

présenté par

Mme Faure, M. Yves Durand, M. Deguilhem, Mme Boulestin, Mme Martinel, M. Michel Ménard,
Mme Karamanli, M. Françaix et M. Bloche et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et
divers gauche

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La proposition de loi supprime l'obligation de formation après le recrutement par concours des étudiants, stagiaires et personnels enseignants et fait disparaître les IUFM du champ des possibles formateurs.